

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PÊCHES—LA CESSION DES STOCKS NON EXCÉDENTAIRES À LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, je me rends compte que sept minutes, ce n'est pas beaucoup pour faire connaître toutes mes préoccupations sur la question que j'ai soulevée le 31 janvier 1983. Il s'agissait de l'allocation de stocks non excédentaires par le gouvernement en contrepartie de concessions commerciales sur le marché. J'aimerais définir l'expression «non excédentaire».

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de South West Nova (M^{lle} Campbell) a la parole.

Mlle Campbell: Merci, monsieur le Président. Je me demande si le sténographe a saisi tout ce j'ai dit jusqu'ici tellement il y a de bruit.

Il était question autrefois de stocks traditionnels et non traditionnels, puis, d'espèces sous-utilisées et utilisées. Le ministère des Pêches et des Océans emploie maintenant les expressions excédentaire et non excédentaire. Pour la gouverne des députés, je tiens à expliquer que les stocks non excédentaires sont les poissons dont les pêcheurs canadiens peuvent faire leur profit. Depuis environ un an, on a pris l'habitude d'allouer les stocks non excédentaires pour avoir accès à des marchés.

En réponse à ma question, le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) a dit qu'il s'agissait là d'un mécanisme tout à fait approprié, puisque l'industrie semblait être d'accord pour que nous allouions nos stocks non excédentaires afin de trouver des débouchés sur le marché. Dans ce cas-ci, il s'agit de la Communauté économique européenne, l'an dernier, c'était le Portugal, et on m'a dit que nous passerons d'ici peu une autre entente avec le Portugal qui aurait droit cette année à deux fois plus de nos stocks non excédentaires de poissons.

A mon avis, l'industrie ne devrait rejeter cette proposition, pas plus que le ministère des Pêches et des Océans ou le secrétariat d'État aux Affaires extérieures ne devraient chercher à obtenir de nouveaux débouchés en échange de stocks non excédentaires.

Les députés n'ont qu'à se rappeler la période qui a précédé l'établissement de la zone de 200 milles par le Canada. Toute l'industrie, aussi bien les pêcheurs côtiers que hauturiers, les petites et grosses compagnies, ont protesté contre la présence de bateaux étrangers. L'instauration de la zone de pêche de 200 milles a éliminé les flottes étrangères, sauf lorsqu'elles s'intéressaient aux espèces que nous jugions excédentaires. Nous leur avons accordé une partie de nos stocks excédentaires. J'insiste sur le mot «excédentaire», monsieur le Président.

Je suis persuadée que le gouvernement a tort de céder du poisson qu'il pourrait vendre sur d'autres marchés.

J'ai posé la question avant la publication du rapport Kirby. J'en ai déjà parlé à la Commission Kirby. Je sais qu'un de ces principaux objectifs, c'est que le secteur de la pêche dans l'Atlantique devienne rentable de façon permanente, c'est-à-dire qu'il puisse survivre aux périodes difficiles, avec un taux

L'ajournement

de faillite ne dépassant pas la normale et sans l'aide du gouvernement.

C'est un objectif très louable. Nous constatons qu'à la suite du rapport Kirby, l'aide du gouvernement se chiffrera aux environs de 198 millions. En 1974-1975, quand le secteur de la pêche éprouvait également des difficultés, cette aide a atteint 150 millions. Pourtant, les problèmes décelés par Kirby n'ont pas été réglés. A la page 49 de son rapport, il citait un extrait du rapport de la commission royale d'enquête de 1928 sur la pêche dans les Maritimes et au Québec. Je me rends compte qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je vais le lire rapidement:

● (1805)

La demande doit continuer de dicter . . .

Cela provient d'un rapport de 1928, et je poursuis:

. . . la forme sous laquelle le poisson est mis sur le marché. La consommation détermine le volume des ventes et les ventes à leur tour conditionnent non seulement la production mais la forme particulière donnée au produit.

Je dirai qu'il s'agit là de l'aspect commercialisation sur lequel nous nous penchons ici. Le rapport ajoute:

Les nouvelles limites extraterritoriales du Canada, fixées, en 1977, à 200 milles marins, ont attiré l'attention sur le commerce des produits de la pêche.

Il a accepté cela. Ce qui est décevant, c'est qu'il ne soit pas allé plus loin. Il n'a pas tenu compte du fait que si cela va mal depuis un certain nombre d'années, c'est que l'industrie est allée jusqu'à établir de nouveaux marchés pour les stocks traditionnels, mais que des prises excessives de ce poisson contribuent à faire languir les marchés établis. Vu le marasme régnant sur les marchés, il a fallu trouver de nouveaux moyens d'aller trouver de nouveaux débouchés. Cela me ramène à l'emploi des stocks non excédentaires pour l'accès aux débouchés.

Si je dis cela, c'est que c'est la mauvaise formule pour la commercialisation. Le rapport Kirby a recommandé de dépenser près de 50 millions de dollars pour l'effort commercial sur les cinq prochaines années. C'est beaucoup trop peu quand il s'agit d'une richesse naturelle pouvant servir à nourrir le monde. Pourtant cette recommandation a été adoptée. On a également accepté que le rapport Kirby recommande les ventes de bord-à-bord et la non-répartition des stocks excédentaires pour l'accessibilité à de nouveaux débouchés, parallèlement aux 50 millions pour de nouveaux débouchés.

Dans quelle mesure allons-nous sacrifier encore une richesse qu'il ne faudrait pas troquer de cette façon? Il nous faudrait quelque chose d'efficace comme industrie et comme gouvernements, provinciaux et fédéral, pour pouvoir aller utiliser la capacité que nous nous sommes donnée avec la zone des 200 milles, au lieu de réduire cette capacité parce que Kirby a dit que nous allons faire de la commercialisation dans l'ancienne direction au lieu de nous orienter vers un nouveau type de commercialisation. Cela suppose peut-être que les gouvernements ont à intervenir dans la mise en valeur d'une richesse naturelle. Je ne pense pas que cela ait été envisagé par le ministre des Pêches et des Océans lorsqu'il a autorisé cette répartition de stock non excédentaire ou le rapport Kirby qui est sorti après la question. Je suis très déçue. Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole . . .